

RENTREE SOLENNELLE DE LA CONFERENCE DU STAGE
21 NOVEMBRE 2003

DISCOURS DE M. SÉBASTIEN BONO
Deuxième Secrétaire de la Conférence

Le Procès de Mesrine,
l'homme que vous aimerez détester

*A M^{me} Stéphane Haziza,
Aux Seconds Secrétaires,
A la promotion 2003 de la Conférence*

Il y a les hommes que l'on aime.
Il y a les hommes que l'on déteste.
Et puis, il y a l'homme que vous aimerez détester.
Mais cet homme-là, comment l'imaginez-vous ?

Sur la photo de son passeport,
Porte-t-il la barbiche des grands soirs, cheveux en bataille sur blouson
de cuir noir ?

Serait-il bien plus haïssable crâne chauve, tempes chenues, lunettes
aux carreaux clairs sur complet bleu ?

Le voyez-vous plutôt bacchantes élégantes, cheveux bruns coupés ras,
mâchoires volontaires sur col roulé de laine sombre ?

Aurait-il davantage le faciès d'un impresario argentin. Fumant
cigarillo, cheveux gominés tombant sur le cou, chemise blanche,
cravate de soie havane et argent ?

Vous le voulez... libre, col ouvert, ténébreux, moustache
broussailleuse, épaisse, généreuse, gauloise qui ne connaît pas le feu
du rasoir ?

L'imaginez-vous plutôt furtif et fugitif dans le brouillard, en
gabardine, col relevé.
Impression d'élégance, noir et blanc, impeccable et insaisissable ?

Méfiez-vous... Méfiez-vous... Méfiez-vous encore et toujours !

Car l'homme que vous aimerez détester a tous ces visages. Il a vos gestes, vos traits, vos manies.
 Il peut voir le monde par cent yeux à la fois mais il n'est pas de votre monde.
 Il appartient à l'autre partie de l'humanité, *Terra incognita*, celle de l'ombre, de la face cachée de ces mille visages...

Vous,

Monsieur le Maire de Paris¹,
 Mesdames et messieurs les Magistrats,
 Monsieur le Bâtonnier,
 Mesdames et Messieurs,
 Mes Chers confrères,
 Et vous, amis,

Vous savez, qu'il n'est pas besoin de juges pour que deux avocats qui prennent la parole, choisissent leur camp et tentent de vous convaincre de leur parti.

Et puisque nous sommes entre gens de justice, entre gens raffinés, sophistiqués, subtils... soyons simplistes, soyons réalistes, et constatez avec moi qu'il y a les bons et les méchants.

Les éloges et les procès,
 Ceux qui font verser les larmes et ceux qui font verser le sang.
 Il y a les maris fidèles et les amants irrésistibles.
 Dans la vie, il faut choisir.

Les premiers, les bons, ne vont jamais assez loin.
 Et les seconds, les méchants, vont toujours trop loin.

Les bons sont si parfaits !
 Honnêtes quoique riches,
 Intelligents quoique établis,
 Beaux quoique sages.

Ils existent, certains les ont rencontrés, il y a les Gandhi, les Bâtonniers Chresteil ou Poignard... les Louis Rheims.
 Parler d'eux est déjà faire leur éloge.

Explorez leur existence... Rien que de la bonté !

Et c'est pour cela que les méchants m'intéressent !

Mais parmi les méchants, j'en voudrais un grand ! Un sans mesure mais qui fasse grande impression ! Une bonne grande figure du crime ! Un tueur, peut-être, mais pas une crapule !

Mais surtout, je ne veux pas d'un innocent pleurnichard ! J'aurais l'air de quoi à vous parler d'un innocent ?

J'en veux un, BIEN COUPABLE !

Quelqu'un qui aime le crime, qui vit le crime, qui court vers le crime...

Quelqu'un qui ne fasse que courir. De-ci de-là. Un cavaleur toujours en cavale, un Dom Juan du crime !

Mais qui court vers sa mort inéluctable !

Mesrine² !

Mesrine, l'ennemi public n°1.

Mesrine, le cruel séducteur.

Mesrine, le tueur.

Mesrine, la terreur.

Mesrine qu'il a bien fallu abattre !

* * *

Et alors ?

Quand on ne comprend pas d'autre langage, on parle avec les armes et le sang.

Quand c'est la guerre, on tire et on descend.

Force doit rester à la force !

Il l'avait bien dit, qu'il était armé.

Il l'avait bien dit, qu'il allait tirer.

Il l'avait prévu, qu'il serait liquidé³.

Alors, qu'on ne parle pas d'assassinat ! C'était une opération de police !

Bien conçue, bien organisée, bien exécutée. L'exécution des peines, un domaine qu'on néglige toujours...

Voilà tout !

Et elle était belle cette opération !

Cinquante policiers. En planque depuis trois jours à le surveiller.
Quinze voitures banalisées. Trois gars en motos.

Et surtout, ce bijou. Cette trouvaille. Ce cheval de Troie.

Jamais un camion ne fut si beau. Un trois tonnes, une bâche bleue
qu'on relève. Quatre canons noirs⁴ et... Feu à volonté⁵ ! Feu à
volupté !

Ah ! il nous a fait courir !
Dix-huit mois de cavale ? et bien, dix-huit balles !

Le corps sectionné ? Ah, il a bonne mine. Il ne la ramènera plus...

Dans la voiture, il y avait Sylvia, sa femme... Elle a perdu un œil ?
Elle a pris trois balles ?
Huit opérations chirurgicales, huit mois d'hôpital, sauvée par son
chien mort sur les genoux ?

Et alors ? ah ah ah ! Assise à la place du mort, que voulait-elle ?
Qu'espérait-elle avec un tel malfrat ?

Ce Mandrin de pacotille.
Ce Cartouche de carnaval.
Ce Guignol... Il a bien l'air d'un pantin désarticulé, maintenant !

Que son sang impur abreuve nos caniveaux !
Et que ce Mesrine mort soit bien pris en photo !
Qu'on attende ces messieurs de la télévision !
Que l'on sache qui, de l'autre, a eu raison.
Du Commissaire ou du truand.

Mesrine, né le Jour des Innocents, mort le Jour des Morts⁶.
Un corps laissé aux flashes et aux mouches.
On ne voile pas le corps. Deux heures trente exposé, comme jadis en
place de grève !

Mais bien sûr des sourires ! Et des embrassades⁷ ! Qui aurait voulu
qu'on pleure ?

Honneur à la police ! Honneur à son chef !

Honneur et plaisir au Commissaire Broussard⁸ de sortir le cadavre.
De placer son gibier dans la besace, le trophée sur la civière.

Que l'on voit qui a triomphé ! Et qu'on l'entende aussi.

Par la voix du Procureur Général Sadon : « toutes mes félicitations !
opération couronnée de succès ! »⁹.

Le succès est total : l'Ennemi Public n°1 est mort.

Ne l'avait-il pas cherché ?

Evadé depuis dix-huit mois de la Santé, il avait annoncé qu'il ne se
laisserait plus arrêter.

Que, la prochaine fois, celui qui tirerait le premier aurait raison.

Alors, où est le problème dans la mort de Mesrine ? Dites-le moi.

Qu'est-ce qui vous gêne ?

Monsieur le Procureur Le Gunéhec n'expose-t-il pas que les policiers
étaient en état de « légitime défense permanente » ?!...

Intéressant concept, la « légitime défense permanente »...

On connaissait la puissance de feu de Mesrine et sa volonté de ne pas
se faire arrêter, donc les policiers étaient en « état de légitime défense
permanente ».

Mais qu'entendez-vous par légitime défense...

Chez Hegel, « l'attaque est la négation du droit, la défense est la
négation de cette négation, donc l'application du droit »¹⁰.

Pour Monsieur le Procureur de la République, il y a une attaque
permanente qui est la négation permanente du droit et dès lors la
défense permanente est la négation permanente de cette négation
permanente donc, il n'y a jamais application du droit ! et ce, de
manière permanente !

Le concept de Monsieur le Procureur de la République est séduisant,
il vous conduira à ne jamais appliquer la loi.

Dix jours après la mort de Jacques Mesrine, le 12 novembre 1979, une plainte contre x avec constitution de partie civile est déposée pour assassinat¹¹.

Aujourd'hui, vingt-quatre ans plus tard, la plainte de Jacques Mesrine partie civile posthume contre x est toujours à l'instruction.

Vingt-quatre ans d'instruction, c'est que l'affaire est compliquée.

Et pourtant, souvenez-vous de ce frais matin d'avril 1980 où un juge d'instruction de Paris, le Doyen des juges d'instruction, était désigné.

Huit jours avaient suffi à Monsieur le Procureur pour prendre un réquisitoire de refus d'informer.
Le Juge d'instruction avait suivi et la Chambre d'Accusation de Paris avait confirmé !

Tout était si beau et la justice rapide à ne pas informer.

Mais la Cour de cassation, ennuyeuse Cour de cassation, avait cassé l'arrêt pour une brouille procédurale et avait sauvé le dossier Mesrine contre l'Etat¹².

Et depuis vingt-quatre ans, les magistrats instructeurs passent, le dossier reste.
Dix juges d'instruction, un dossier.

En 1998, Monsieur le Procureur de la République de Paris présente une requête en annulation.

Bon, si je vous dépose une requête en annulation...

Mais si c'est le Procureur de la République de Paris, qui dépose une requête en annulation, là c'est différent...

Et, à cause d'une illégalité glissée dans la désignation d'un juge en 1985, alors, en cascade tous les juges qui se sont succédés ont mal été désignés et alors, toutes les pièces du dossier Jacques Mesrine contre x sont annulées depuis 1985¹³ !

Félicitations Monsieur le Procureur !

La prescription semble acquise.

On va pouvoir aimer ne pas appliquer la loi...

Le juge d'instruction rend une ordonnance de non-lieu mais la Chambre d'accusation l'infirmé et sauve le dossier¹⁴.

Vingt-quatre ans sans aucune mise en examen...

Vingt-quatre ans et la plainte est toujours à l'instruction, la partie civile attend. Elle attendra...

Il est si bon de ne pas appliquer la loi.

* * *

Mais puisque vous vous efforcez de ne pas appliquer la loi à Jacques Mesrine, vous aimerez la manière dont il se joue d'elle.
En pleine liberté, totale liberté, insolente liberté.

Mais, avec du style !

Quand il veut cambrioler, il pénètre dans un immeuble les bras chargés d'un bouquet de fleurs, et sait qu'en cas de souci, il pourra passer pour un livreur.
N'ayant pas été dérangé, il laisse le bouquet sur la table du salon, pour la maîtresse de maison¹⁵.

Etre hors-la-loi, c'est vrai qu'il n'y a rien de si plaisant ! Rien de si jubilatoire, rien de si enivrant qu'enfreindre la loi... l'infraction !
Juste franchir la ligne et savoir qu'on est du côté interdit !

Mais attention, le crime est un métier ! C'est un art !
Et avec Jacques Mesrine, vous aurez l'art et la manière !

Monsieur Mesrine ne confond pas le sang et l'argent.
Et quand il vole, il vole sans blesser personne.
Mais quand il tue, il tue.

Un proxénète défigure la femme qu'il aime, il le tue.
Certes, avec préméditation mais aussi avec un zeste de délectation...
Il lui enfonce la lame dans le genou puis dans le foie pour qu'il sente venir la mort en rythmes saccadés de souffrance¹⁶.

Ecoutez Jacques Mesrine parler tel un Empereur Romain :
« Je veux qu'il souffre, je veux qu'il se sente mourir ».

Un pro, vous dis-je !

Le crime, pour lui, c'est un métier.

Jugez-en vous-mêmes comme en a jugé le 18 mai 1977 la Cour d'Assises de Paris :

- 1973 : janvier, 1^{er} hold-up de l'année ;
- Trois jours plus tard, le mardi suivant, Jacques s'envole à main armée pour la Société Générale ;
- Le mardi qui suit exactement, Jacques repasse à la Société Générale ;

Le mardi suivant encore, le Directeur de la Société Générale s'étonne : Monsieur Mesrine n'est pas venu aujourd'hui !

- Le lendemain, Monsieur Mesrine visite en effet un concurrent, l'Union des Banques de Paris ;
- Dix jours plus tard, Jacques Mesrine fait son marché et n'oublie pas de passer à la Société Générale soustraire ses 50.000 francs hebdomadaires,
- La semaine suivante, Monsieur Jacques rafle la mise au « Cercle de Jeu Opéra Club » ;
- Puis, on refait sa tournée du mardi dès la semaine qui suit : mal garé dans le quartier, il visite une autre agence de la Société Générale.

Mesrine a inventé le retrait d'argent automatique, au guichet à l'arme automatique.

Un rythme sain : pas plus d'une attaque de banque par semaine et au moins une tous les dix jours.

Une arrestation et une évasion plus tard, Jacques reprend sa tournée en juillet, fuit Paris au mois d'août pour des vacances bien méritées, puis revient en septembre à la Société Générale, que l'on peut penser être définitivement, sa banque.

Puis, le 27 septembre, Mesrine passe à l'action deux fois dans la même journée : BNP et l'Union Parisienne.

Et voilà comment on devient Ennemi public n°1 en France.

* * *

Certes, Mesrine s'est fait arrêter par la suite. Mais il faut se souvenir du grandiose de la scène.

Il est vingt heures, rue Vergniaud, quand on frappe à la porte. La police a cerné l'immeuble.

Le ronronnement de la minuterie transforme le silence en inquiétude... mais un grincement presque imperceptible indique que, derrière la porte, se terre l'Ennemi Public n°1.

Jacques Mesrine va-t-il tenter une folle escapade ? Le fauve se prépare-t-il à surgir et à risquer une sortie d'apocalypse ?

Le Commissaire Broussard s'annonce.

Soudain, Mesrine prend la parole et commence un étrange dialogue. Parole de truand contre parole de flic.

Le Grand Jacques accepte de se rendre mais sollicite un délai de 20 minutes pour :

- nettoyer ses armes ;
- détruire certains documents ;
- s'habiller avec élégance ;
- et présenter une charmante demoiselle que la police laissera partir librement.

Et c'est ainsi qu'après un moment, la porte s'ouvre : Mesrine !

Chemise sombre, manches retroussées, moustaches rousses, il bombe le torse et sourit avec, aux lèvres, un beau cigare de nabab. Les poignets tendus, il s'offre aux menottes. Théâtral.

Pendant ce temps, sa dulcinée sert le champagne au Commissaire Broussard¹⁷... on sait vivre ou pas !

Et c'était du *Dom Pérignon*.

Plutôt beau joueur, non ?

* * *

Voilà, Mesdames et Messieurs les Magistrats comment un truand, un voleur, un tueur et fier de l'être, séduit les foules, frappe l'imaginaire et se laisse complaisamment transformer en figure romanesque¹⁸.

Alors comment juger aux Assises un mythe, une légende, celui qu'on appelle l'Ennemi Public n°1 ?

Comment juger un homme de 40 ans, de bonne et honnête famille qui a viré paresseux, voyou et violent ;

Un engagé volontaire qui rencontre à 20 ans en Algérie l'horreur, les exécutions et le goût des armes ;

Un truand qui découvre sa femme dans la volupté nocturne de bars interlopes et l'emmène en Amérique ;

Un aventurier devenu Ennemi Public n°1 au Canada à coup de kidnapping, de hold-up, d'évasions spectaculaires et de cavales meurtrières¹⁹ ;

Comment juger Jacques Mesrine qui, deux mois avant l'audience, publie ses mémoires, son autobiographie ?

« L'instinct de mort », tel est le titre. Tout un programme...

Récit de ses règlements de comptes et exploits criminels, son pire réquisitoire.

C'est aussitôt un « best seller », un succès et un scandale, la preuve que le crime paie... en tout cas en librairie,

Oui comment juger pour une série de hold-up de banque et une évasion, un braqueur, un fugueur, un jouisseur ? !

* * *

Trois semaines d'un spectacle alléchant : du 3 au 18 mai 1977.

Admirez le talent²⁰ !

A l'audience, en artisan solide, il présente sa profession :

- « Vous me reprochez de détenir des quantités d'armes, Monsieur le Président. D'accord, j'admets. Mais c'est normal quand on est braqueur de banque.
- Et les fusils à crosse sciée ? s'inquiète le Président Petit
- C'est toujours rapport à ma profession, Monsieur le Président. Avec des crosses sciées, les armes sont plus faciles à transporter dans les valises ».

Ça tombe sous le sens !

Mais alors, pourquoi ne pas utiliser des pistolets en plastique, ils auraient le même effet d'intimidation...

- Entièrement d'accord avec vous, Monsieur le Président ! Le jour où les anti-gangs porteront des pistolets en plastique, moi aussi...

L'égalité des armes, on vous dit !

Mais surtout, Mesrine explique sa méthode de travail : efficacité, rapidité et bonnes manières.

Une caissière de banque témoigne : tout s'est passé en douceur, elle était rassurée et « Monsieur Mesrine » lui avait tapoté la joue en l'appelant "ma mignonne".

Alors, le Président croit avoir trouvé l'explication :
« Mesrine, ne pensez-vous pas être prisonnier de votre personnage ? »

« Je suis surtout prisonnier de l'administration, Monsieur le Président.
« Vous savez, on m'affuble du titre d'ennemi public n°1 parce qu'il en faut un.
Mais enfin, je ne suis pas l'ennemi public. Je suis l'ennemi d'un service public, les banques.
J'ai mangé la galette, pas la grand-mère ni le Chaperon rouge »²¹.

Les rieurs sont de son côté.

- « Et vous avez dit que vous envisagiez de vous évader ? »
questionne l'Avocat Général.

La réponse fuse :

- « L'évasion est un droit. »

Et joignant le geste à la parole, il sort de son nœud de cravate une fine plaquette de métal qu'il lance vers les journalistes...

- Comme je ne parle jamais sans biscuit, Monsieur le Président, tenez, c'est la clef de transfert des prisonniers.

Voilà ce que nous dit Mesrine :

- « Moi, j'ai la clef ! »

C'est effrayant un accusé qui ne baisse pas la tête.

Alors, assez ri :

20 braquages, 20/20, 20 ans !

* * *

Mais, attention, Jacques Mesrine n'est pas seulement cet accusé qui aime maltraiter la loi, Jacques Mesrine n'est pas non plus seulement cette misérable ombre partie civile qui attend depuis 24 ans le procès posthume de son assassinat.

Jacques Mesrine était auparavant Procureur ! Mais oui, Monsieur le Procureur de la République, Jacques Mesrine a été votre homologue, Accusateur Public.

Et il le devint dans le pays où les accusateurs sont les meilleurs ! Là où les procureurs sont des avocats.

Monsieur le Ministre de la Justice du Canada ne voulait pas l'entendre²².

C'est chez lui que commença la carrière de Jacques Mesrine Accusateur Public.

Non pas en 1970, lorsqu'il comparut avec sa femme pour l'enlèvement d'un milliardaire, plaida coupable et, sans jury, fut condamné à dix ans de pénitencier.

Non pas en 1971, lorsqu'il comparut avec sa femme pour meurtre et fut acquitté à la suite d'un procès qui marqua les annales judiciaires du Canada²³.

Non, le réquisitoire de Jacques Mesrine Accusateur Public commence dans un pénitencier canadien.

En raison de ses précédentes évasions, il est prisonnier au pénitencier Saint-Vincent de Paul au régime de sécurité maximum des Unités Spéciales de Correction.

Un pénitencier d'où l'on ne s'évade pas.

En août 1972, il s'évade²⁴.

Et 15 jours après, il attaque le pénitencier pour libérer ses camarades restés détenus.

Mais, il ne verse pas totalement dans la clandestinité.

Il est devenu Ennemi Public n°1 au Canada et aussitôt Accusateur Public.

Presse saisie, opinion interpellée.

Règles de base quand on veut gagner un procès.

Jacques révèle que les prisonniers de l'Unité Spéciale de Correction ne voient jamais la nuit.

Lumière allumée 24 heures sur 24. Dans des cellules sans aucune ouverture, ils sont « emmurés vivants » dans un véritable « cimetière pour détenus »²⁵.

A l'isolement complet, certains détenus restent en cellule 23 heures 30 sur 24, pendant des mois.

Jacques Mesrine révèle l'existence d'une « chambre disciplinaire spéciale », un « mitard chimique » où l'on gaze les prisonniers récalcitrants.

Le Solliciteur Général du Canada dément.

Mesrine insiste et parle sans haine.

Alors que Michel Foucault jette sur le papier quelques considérations folles, Jacques Mesrine vulgarise sans le savoir et, avant la lettre, les thèses de « *Surveiller et Punir* »²⁶.

« Nous sommes tous d'accord, le but est de protéger la société », explique Mesrine.

« Ce n'est pas l'humiliation, la destruction et la perte totale de dignité qui permettra la réhabilitation du condamné » dit-il.

Et d'insister :

« Les conditions de détention humiliantes et destructrices sont dangereuses. Pour la société »

Au nom de l'intérêt de la société, respect des droits de l'homme en prison et suppression des Unités Spéciales de Correction.

Le Procureur Mesrine requiert bien. Il est détestable d'aimer la loi.

L'hebdomadaire à grand tirage "*Photo-Police*" vend en supplément de sa dernière édition le disque des déclarations de Jacques Mesrine et titre sur le « scandale dénoncé »²⁷.

La presse insiste et obtient finalement le droit de visiter le pénitencier.

La « chambre disciplinaire spéciale » est supprimée.

Les Unités Spéciales de Correction sont fermées.

Mais Mesrine continue son procès comme Accusateur Public²⁸.

Arrêté et incarcéré en France en 1973, notre Ennemi Public n°1 est aussitôt placé dans les Quartiers de Haute Sécurité²⁹.

Une année passe et c'est la révolte des prisons.

Mesrine y participe activement, et à 40 ans en guise de démon de midi, il découvre la contestation politique et le Gauchisme.

Il gueule comme personne³⁰.

« *Traités en chiens, nous réagissons en chiens* »³¹.

« Les QHS sont la forme futuriste de la peine capitale. On y assassine le mental en mettant en place le système de l'oppression carcérale à

outrance, conduisant à la mort psychologique. Loin de protéger la société, c'est l'usine à fabriquer les fauves et les assassins de demain (...).

Que les détenus se réveillent (...) pour sauvegarder leur dignité humaine »³².

Avec Jacques Mesrine, il était vraiment difficile d'aimer la loi.

Mais fallait-il un truand et braqueur, fallait-il donc un Mesrine pour lever le voile des prisons, pour dire : « une cellule n'est rien d'autre qu'une tombe dont on soulève parfois le couvercle pour voir si le mort-vivant est toujours là ».

Mesdames et Messieurs les Magistrats,
Messieurs les Bâtonniers,

Les QHS ont été abolis.
Et depuis, tout est si parfait...

Fleury ? La Santé, Fresnes, Bois d'Arcy, les Baumettes ?
autant d'endroits si bien conçus, bien organisés, bien pensés...

Aurait-on le mauvais goût de constater ?
Constater, c'est déjà contester...
Les réflexes carcéraux encouragés, les nouvelles lois aux logiques policières asphyxiantes nourrissant des géhennes innommables où les détenus s'entassent...

Décharges sécuritaires où l'intérêt pour le sort de nos frères humains cesse au seuil de portiques électroniques...

Une interminable pause à la case prison et le condamné ressort par la petite porte ni amendé ni réinséré...

Mais tout le monde ne sort pas de prison par la petite porte.

Jacques Mesrine, lui, trouvait d'autres issues.

Dans la ligne de mir des miradors canadiens,
Une clôture ? il la fissure, il l'écartèle, il l'élargit.
Il s'évade.

En plein Tribunal, à Compiègne, un brin de toilette et il réapparaît armé.

Or, quand on a un calibre bien en pogne, personne ne proteste plus.
Il y a des statistiques là-dessus.
Et il disparaît en emmenant son juge, pistolet sur la tempe.

Mais il savait aussi se déguiser en gardien de la Santé, emprunter une échelle et, du haut du mur faire le grand saut vers la liberté³³...

Et comme pour nous dire une dernière fois son amour fou de la liberté,
il s'évade encore et, au lieu de partir du côté opposé, se précipite dans la prison voisine, fait sauter les verrous mais cette fois pour entrer, par effraction, dans la prison !

Il libère sa femme³⁴... pour...
après toi, mon Amour,
sortir à deux par la Grande Porte !

*
* *

¹ M. Dominique Perben, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, n'a malheureusement pas pu rester pour écouter ce discours sur l'application de la loi et les conditions de détention.

² Bibliographie sommaire : J. Mesrine, « L'Instinct de mort », J-C Lattès, 1977 ; J. Mesrine, « Coupable d'être innocent », Stanké, 1979 ; J. Mesrine « Scandale dénoncé. Mesrine parle encore », Photo-Police Canada document sonore d'environ une heure, 1972 ; Sylvia Jeanjacquot, « L'Instinct de vie, 18 mois de cavale avec Mesrine », Presse de la Cité, 1988 ; B. Autin et C. Monsat, « Un juré en marge. Trois semaines au Procès de Mesrine », Editions Hots, 1984 ; G. Adamik, « Mesrine... ou la Dernière cavale. Le jour où tu liras ces lignes je serai mort », Le Carroussel, 1984 ; Bruno Bertherat, « La Mort de l'ennemi public n°1 : Jacques Mesrine », Jouve, Association découvrir, 1995 ; Commissaire R. Broussard, « Mémoires », Plon, 1997 ; Commissaire divisionnaire L. Aimé-Blanc, « La chasse à l'homme. La vérité sur la mort de Mesrine », Plon, 2002 ; E. Farrugia, « Code TL 825 Mesrine », Diffusion Internationale Editions, 2003.

³ Dans un entretien accordé à Isabelle de Wangen, « Mesrine retrouvé », *Paris-Match*, 4 août 1978, p.34-39, Jacques Mesrine déclare : « *Je sais très bien que ça se terminera mal. Je sais très bien que je vais mourir, que je vais me faire abattre. (...) C'est logique. Et moi, je connais la fin, c'est déjà pas mal.* »

⁴ Pour l'exécution de cette opération, trois policiers étaient armés de carabines d'assaut Ruger calibre 5,56 mm et le quatrième a utilisé un pistolet-mitrailleur Uzi calibre 9 mm. Les munitions de ces armes de guerre étaient des balles perforantes à explosion expansive.

⁵ *Le Monde*, 4 et 5 novembre 1979, « la mort de Jacques Mesrine », « *D'après tous les témoignages recueillis sur place, les rafales ont été tirées à l'instant même où le véhicule de Jacques Mesrine s'est trouvé bloqué* »

Sur ses lignes du "téléphone rouge", la station de radio Europe 1 a reçu un appel : « *Voilà, j'étais dans ma camionnette R12 à regarder la belle fille qui se tenait au côté d'un mec baraqué au volant d'une BMW, quand je vois la bâche d'un camion se relever et une poignée de flingues surgir et tirer. Alors, je me suis couché (...) j'ai regardé la nuée d'hommes armés, et je vous téléphone...* » in B. Bertherat, *op.cit.*, p. 129

⁶ Mesrine est né le 28 décembre 1936 à Clichy, il est mort le vendredi 2 novembre 1979 à Paris, Porte de Clignancourt, à 15h15.

⁷ *Spécial Dernière*, 9 novembre 1979, titre sur « *La joie de l'antigang* » et publie de nombreuses photographies des policiers se congratulant.

⁸ Le Commissaire Robert Broussard dirigeait la Brigade de Répression et d'Intervention, BRI ou "antigang", qui comme la Brigade de Répression du Banditisme (BRB) du Commissaire Devos dépendait de la préfecture de police de Paris. Au niveau national, l'Office Central de la Répression du Banditisme (OCRB) du Commissaire Lucien Aimé-Blanc était également à la recherche de Mesrine.

⁹ M. Pierre-André Sadon, Procureur Général près la Cour d'appel de Paris a adressé le télégramme suivant à M. Maurice Bouvier, directeur central de la police judiciaire : « *témoignage d'estime et félicitations pour efforts et persévérance déployés avec courage, abnégation et succès dans recherche de ce criminel particulièrement dangereux avec pour seul souci d'assurer sécurité des citoyens et maintien d'ordre public* », *Libération*, 3 et 4 novembre 1979

¹⁰ R. Merle et A. Vitu, « *Traité de droit criminel* », Editions Cujas, 7^{ème} édition, p. 575

¹¹ Maître Martine MALINBAUM, avocat des trois enfants de J.Mesrine en charge de ce dossier, avait déposé plainte à la requête de la mère de Jacques Mesrine et de sa fille Sabrina.

¹² Cass. Crim. 10 novembre 1981

¹³ CA Paris, Chambre d'accusation, 25 janvier 1999

¹⁴ CA Paris, Chambre d'accusation, 30 mars 2000

¹⁵ Broussard, *op.cit.*, p. 281

¹⁶ J. Mesrine, « L'Instinct de mort », p.61-72

¹⁷ J. Mesrine, *op.cit.*, p.285-289 ; Broussard, *op. cit.*, p 279-292, cette "arrestation au champagne" valut au Commissaire Broussard d'être cité à témoigner tant par l'accusation que par la défense

¹⁸ Après l'évasion de la Santé, *Paris Match* clôt l'année 1978, par un sondage consacrant Mesrine comme l'un des personnages les plus populaires de l'année

¹⁹ La justice canadienne a soupçonné J. Mesrine de deux meurtres de gardes-forestiers... Ce sont les seuls meurtres qui lui ont été officiellement reprochés.

²⁰ Maître Jean-Louis PELLETIER et Maître Monique SMADJA étaient les Conseils en défense de Jacques Mesrine, Maître Henri LECLERC et Maître Robert BADINTER défendaient des complices.

²¹ *Le Monde*, 6 mai 1977, « Autoportrait », Françoise Berger

²² M. Cauchon, Ministre fédéral de la Justice du Canada s'apprêtait à écouter ce discours mais il a malheureusement été appelé à suivre son homologue français.

²³ Le « procès du couple Jacques Mesrine – Janou Schneider » pour le meurtre de Mme Le Bouthillier, aubergiste à Percé en Gaspésie, se tint à la Cour d'assises de Montmagny. L'avocat du couple fut Maître Raymond DAOUST, du barreau de Montréal, il était également propriétaire de l'hebdomadaire « *Photo-Police* »

²⁴ « *L'impossible a été réalisé* » annonce une radio québécoise. Janou Schneider, qui a appris la nouvelle à la radio, raconte : « *On ne parlait que de lui. A chaque flash, on le localisait. Les speakers distillaient chaque heure un portrait de lui* », « Je n'ai pas le droit à l'oubli. Il était une fois Janou et Jacques Mesrine... » Hachette, 1980, p. 173

²⁵ *Le Journal de Montréal*, mardi 10 octobre 1972

²⁶ « Surveiller et Punir » de Michel Foucault a été imprimé en 1975, Mesrine dénonçait les conditions de détention en 1972

²⁷ *Photo-Police*, 21 octobre 1972 « Scandale dénoncé. Mesrine parle encore », durée 1h

²⁸ *Libération*, 12 août 1977, « Dans les centres de sécurité renforcés on fabrique les fauves de demain », propos "recueillis" par Gilles Millet

²⁹ Les QHS, quartiers de haute sécurité, ont été institués le 23 mai 1972 et abolis le 26 février 1982 par décret ; c'est également par décret qu'ont été instaurés, le 19 septembre 1972, les quartiers d'isolement. En théorie, la mise en isolement ne constitue pas une sanction disciplinaire, à la différence du placement en cellule de discipline ou « mitard ».

³⁰ *Nouvel Observateur*, 20 novembre 1978, « Qu'est-ce qui fait gueuler Mesrine ? », Bernard Guetta

³¹ *Libération*, 18 mars 1976, p. 12 « *Traités en chiens, nous réagissons en chiens...* » Lettre ouverte de Jacques Mesrine à Mme Hélène Dorhac, Secrétaire d'Etat à la condition pénitentiaire

³² Appel à l'opinion publique, 3 janvier 1978 : T. Hadjadj, R. Knobelspiess, J. Mesrine, F. Besse, J-M Boudin, M. Desposito, D. Debrille

³³ Jacques Mesrine s'est évadé des QHS de la Santé le 8 mai 1978 avec François Besse. Carman Rives, qui les a suivis, a été abattu en franchissant le mur. Au procès de F. Besse le 12 juin 2002, la Cour d'assises de Paris a retenu que les évadés n'avaient pas fait usage d'armes. Evadé et recherché par toutes les polices, J. Mesrine déclarait : « *quand un type s'évade d'un QHS bâti sur le principe de la sécurité et théoriquement créé pour éviter les évasions, il prouve que la haute sécurité ne sert à rien. Il le démontre...* », *Libération*, 4 janvier 1979, « Mesrine s'explique » par Gilles Millet

³⁴ Jacques Mesrine et Janou Schneider s'évadèrent ainsi le 17 août 1969 de la prison de Percé